

## Étudiants et chercheurs internationaux : une richesse méconnue

### Recommandations de France Universités sur la mobilité internationale

À la suite du ralentissement provoqué par la crise sanitaire, les inscriptions d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français connaissent de nouveau une progression notable, particulièrement en 2023-2024 (+4,5 %), ce qui rend l'objectif de 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027 désormais envisageable. Cette tendance s'inscrit dans un contexte où la capacité de la France et de l'Europe à assurer seules la formation des futurs acteurs des transitions écologique et numérique apparaît limitée, renforçant ainsi l'importance des échanges académiques à l'échelle mondiale.

La mobilité internationale ne saurait se réduire à une simple donnée statistique : elle traduit une dynamique culturelle et scientifique de grande portée, à travers laquelle les étudiants et chercheurs étrangers deviennent pleinement partie prenante de la vie universitaire et contribuent à l'ouverture des institutions. Pourtant, dans plusieurs pays traditionnellement accueillants, cette mobilité fait aujourd'hui l'objet de remises en cause, alors même qu'elle constitue un levier de vitalité scientifique, mais aussi de dynamisme économique et territorial.

Reconnaître la place et la valeur de ces étudiants et chercheurs suppose donc de consolider les dispositifs d'accueil et de coopération, dans une logique de politique publique affirmée. C'est dans cette perspective que France Universités choisit d'intensifier son engagement et de porter un ensemble de propositions visant à renforcer durablement l'attractivité du système français.

\*\*\*\*\*

## RECOMMANDATIONS DE FRANCE UNIVERSITÉS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE :

### 1.

Établir une claire distinction entre mobilité académique et scientifique d'une part, flux migratoires généraux d'autre part, tant dans les discours publics que dans les dispositifs réglementaires, pour soutenir les apports quantifiables et immatériels des étudiants et chercheurs internationaux.

### 2.

Maximiser l'impact des diplômés internationaux dans la stratégie d'influence de notre pays reconnaissant les universités comme des partenaires clés de la diplomatie française, et les associer systématiquement aux rencontres diplomatiques liées au monde académique et scientifique.

### 3.

Lever deux freins majeurs à la mobilité internationale, d'une part en élaborant un cadre national structurant pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE), ainsi qu'une stratégie de soutien au développement de formations en langues étrangères, d'autre part en favorisant une stratégie globale de logements dédiés.

**4.**

Mieux coordonner la stratégie internationale des universités entre les différents services (relations internationales, ressources humaines, recherche, scolarité, vie étudiante, communication...) et structurer un dispositif national de collecte et de traitement des données en déployant un système harmonisé d'identification et de suivi des étudiants internationaux.

**5.**

Renforcer les dispositifs dédiés à l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs internationaux : soutenir l'ouverture scientifique de la France et consolider le rayonnement international de sa recherche par une campagne de communication nationale sur ses forces scientifiques.

**6.**

Reconnaître et valoriser l'impact économique significatif des étudiants internationaux en France, en menant des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs économiques locaux et du grand public.

**7.**

Réviser, à l'instar des principaux pays d'accueil dans le monde, les conditions de séjour post-diplôme (démarches administratives, durée du visa de travail, coordination des parties prenantes) pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants internationaux, notamment dans les secteurs en tension.

**8.**

Repenser le dispositif interministériel de soutien à l'attractivité internationale afin d'améliorer la coordination de l'accueil des étudiants entre collectivités, universités et État.

**9.**

Intégrer un volet international dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance de chaque université afin de favoriser la structuration d'une gouvernance dédiée, de repenser les stratégies de conventionnement avec des entités stratégiques et de mieux cibler les publics accueillis.

**10.**

Compléter les feuilles de route bilatérales issues des comités mixtes pour la science et la technologie (Comixtes) d'un partenariat de talents, à l'image de ceux développés par la Commission européenne, et d'un volet de mobilité de niveau master ou doctorat.